

CHARTRE DU HOCKEYEUR

Article 1 :

J'arriverai à l'heure aux entraînements et aux matchs.

Article 2 :

Je préviendrai l'entraîneur de mon absence aux entraînements ou aux matchs.

Article 3 :

Je ne discuterai pas les choix et décisions de l'entraîneur et demanderai à mes parents de ne pas le faire.

Article 4 :

Je n'oublierai pas mon matériel à la maison ou au départ du terrain. Pour les entraînements, je mettrai un tee-shirt quelconque et pour les matchs, je porterai la tenue du club.

A la fin de l'entraînement, je rangerai le matériel du club.

Article 5 :

Je respecterai mes équipiers et mes adversaires.

Je ne prononcerai aucun mot et ne ferai aucun geste grossier ou agressif envers quiconque.

Article 6 :

Je ne discuterai jamais les décisions de l'arbitre.

Article 7 :

Mon attitude irréprochable au sein du club permettra de gagner le respect de mon entourage.

Le fair-play fait partie à part entière de la pratique du hockey sur gazon et je tiens à y contribuer.

Signature du joueur :